



PROCES-VERBAL N°02
Classement des Terrains et Installations Sportives

Réunion du : 09/10/2018

Présents : Mickael AUBRY, Pierre BIENVENU, Gilles BRIOU, Damien DENIS, Serge PATUREAU, Michel RAVIART, Jean Paul TURPIN

Invité : Régis PATTE (Membre CDTIS)

Excusé : Alain LECLERCQ, Michel CORNIAUX

Assiste : Patrick BAUW

Prochaines réunions :

Lundi 12/11/2018 – Attention date modifiée

03/12/2018

Attention :

Les dossiers sont à retourner au plus tard le

31/10/2018

Le P.V n°01 est approuvé.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **BOHAIN EN VERMANDOIS – STADE PAUL CHALLE 1 – NNI 020950101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 02/02/2026 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 17/09/2018.

Eclairage moyen horizontal : 190 Lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.52

La Commission confirme le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 17/09/2020.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

- **VERVINS – STADE LA BRIQUETTERIE 1 – NNI 027890101**

Cette installation est classée en Niveau 3 jusqu'au 26/11/2018 et l'éclairage en Niveau E5 jusqu'au 15/10/2018.

La Commission accuse réception de la demande de confirmation de classement de l'installation. Dans le cadre de cette procédure, la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (CFTIS) de la Fédération Française de Football se mettra en contact avec la collectivité pour y effectuer une visite.

Remerciements

- **TERGNIER – STADE LEO LAGRANGE VOUEL – NNI 027380201**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 08/04/2028 et l'éclairage est classé en Niveau E4 jusqu'au 16/12/2018.

La Commission prend connaissance du mail du club du F.C. Tergnier (563644) nous informant que les bancs de touche ont été mis en conformité à 5m.

La Commission demande à la CDTIS Aisne de prendre contact avec le propriétaire pour programmer une visite de l'installation.

ARTOIS

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **VERMELLES – STADE LEO LAGRANGE 1 – NNI 628460101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 15/04/2028.

La Commission prend connaissance du rapport de visite effectué le 25 Septembre 2018 par Mr Jean Paul TURPIN – Membre de la CDTIS nous informant de la mise en conformité des bancs de touche joueurs de 6m (5m règlementaires) et le transmet à la CFTIS pour information.

Remerciements

- **ARRAS – STADE DEGOUVE BRABANT 1 – NNI 620410101**

Cette installation est classée en Niveau 3 jusqu'au 26/04/2021 et l'éclairage est classé en niveau E3 jusqu'au 04/06/2019.

La Commission prend connaissance du rapport de visite effectué par Mr Jean Paul TURPIN – Membre de la CRTIS suite à l'intervention d'un délégué lors d'une rencontre de National 2 indiquant que les bancs de touche ne sont pas identiques.

La Commission après avoir pris connaissance que la ville dispose de nouveaux bancs de touche de 5m, demande à la collectivité de mettre en place les nouveaux bancs de touche de 5m (quitte à les réduire à 4,60 m pour les insérer entre les piliers du bâtiment) dans les meilleurs délais et **transmet le rapport de visite à la CFTIS pour information.**

La Commission demande que le local délégué identifié pour le classement de l'installation soit débarrassé pour être utilisé à cet effet.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **WIZERNES – STADE DU CHOQUET 1 – NNI 629020101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 23/10/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 17 Juillet 2018
- Plan des vestiaires

La Commission retourne le dossier à la CDTIS pour vérification des points suivants :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique
- Mettre en conformité les bancs de touche joueurs à 2,50m de la ligne de touche
- Dégagement derrière les lignes de but insuffisant

1.3 Changements de niveau de classement

- **LE TOUQUET PARIS PLAGE – STADE GERARD HOULLIER 3 – NNI 628260103**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 31/05/2018 et l'éclairage était classé en Niveau EFoot A 11 jusqu'au 07/10/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- PV CDS du 04 Octobre 2013
- Rapport de visite effectuée le 25 Septembre 2018 par Mr Damien DENIS – Président de la CDTIS.
- Tests in situ du 26/09/2018, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 5 SYE et **transmet le dossier à la CDTIS pour décision.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 30 Novembre 2018 :

- Installer un miroir dans chaque vestiaire joueurs
- Une 6^{ème} pomme de douche dans chaque vestiaire joueurs

- **MAMETZ – STADE ANDRE DELANNOY 2 – NNI 625430102**

Cette installation était classée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 26/08/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 07 Septembre 2018

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 09/10/2028.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

- **SAINT MARTIN BOULOGNE – STADE ROLAND BELLEGUEULE 3 – NNI 627580203**

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau 5 SYE avec les remarques suivantes à prendre en compte :

- Les dégagements le long des lignes de touche devront rester à 2,50m une fois les buts A8 rabattus.
- Le dégagement en zone libre devra respecter l'article 1.1.7 B.2 du règlement fédéral des terrains

Elle rappelle que les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à date anniversaire de cette mise en service.

Les tracés du football réduit A 8 devront être conformes aux dispositions réglementaires.

Pour son classement en Niveau 5 SYE, l'ensemble de l'installation (vestiaires compris) doit être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **BOULOGNE SUR MER – STADE DE LA LIBERATION – NNI 621600101**

Cette installation est classée Niveau 2 jusqu'au 01/07/2019 et l'éclairage en Niveau E3 jusqu'au 15/10/2018.

Eclairage moyen horizontal : 1294 Lux

Facteur d'uniformité : 0.83

Rapport Emin/Emaxi : 0.67

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **LE TOUQUET PARIS PLAGE – STADE GERARD HOULLIER 1 – NNI 628260101**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 04/10/2024 et l'éclairage en Niveau E3 jusqu'au 07/10/2018.

Eclairage moyen horizontal : 376 Lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emin/Emaxi : 0.50

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **SAINT MARTIN BOULOGNE – STADE ROLAND BELLEGUEULE 3 – NNI 627580203**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau E5.

Eclairage moyen horizontal : 184 Lux

Facteur d'uniformité : 0.90

Rapport Emin/Emaxi : 0.78

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **CUCQ – STADE FOOT5 AVEC PALISSADES – NNI 622615501**

Cette installation n'a jamais été identifiée.

La Commission prend connaissance des documents transmis :

- Rapport de visite effectuée le 16 Juin 2018 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CDTIS.

La Commission valide la conformité de cette installation au cahier des charges FAFA.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **ANHIERS – STADE LEON BRESOUT 2 – NNI 590070102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 31 Janvier 2018
- PV CDS du 24 Septembre 2007
- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 jusqu'au 09 Octobre 2028.

- **ANICHE – STADE DES NAVARRES 3 – NNI 590080103**

Cette installation n'est pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 19 Septembre 2018
- Rapport de visite effectuée le 17 Septembre 2018 par Mr Gilles BRIOU – Président de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 SYE PROV jusqu'au 09 Avril 2019.

Elle demande que lui soit transmis des tests in-situ récents des performances sportives et de sécurité.

- **BERLAIMONT – STADE DAUBY VASSEUR 2 – NNI 590680102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 23 Mai 2018
- PV CDS du 29 Septembre 2008

La Commission ne peut pas prononcer le classement de l'installation en niveau Foot A 11.

Longueur de l'aire de jeu (78m) inférieure au minimum (90m). Dossier retourné au District pour conseil au club et propriétaire.

- **FLINES LES RACHES – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 592390102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 jusqu'au 09 Octobre 2028, en l'absence d'un vestiaire arbitre dédié à cette installation.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 30 Novembre 2018 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)

- **FLINES LES RACHES – STADE MUNICIPAL 3 – NNI 592390103**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 01/01/2028.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires

La Commission retient la possibilité de classement de deux foot réduits A8 et prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 8 jusqu'au 09 Octobre 2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 30 Novembre 2018 :

- Tracer la ligne de touche à 2,50m des buts de Foot A 11 conservés

- **FLINES LES RACHES – STADE MUNICIPAL 4 – NNI 592390104 (NOUVEAU)**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 8 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 8 jusqu'au 09 Octobre 2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 30 Novembre 2018 :

- Tracer la ligne de touche à 2,50m des buts de Foot A 11 conservés

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ANHIERS – STADE LEON BRESOUT 1 – NNI 590070101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 24/04/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 31 Janvier 2018
- PV CDS du 24 Septembre 2007
- Plan des vestiaires

La Commission confirme le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 24 Avril 2028.

- **FEIGNIES – COMPLEXE SPORTIF DIDIER ELOY 2 – NNI 592250102**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 14/10/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 18 Novembre 2008

La Commission propose le classement de cette installation en Niveau Foot A 11 SYE dans l'attente de précisions sur les vestiaires de cette installation à vérifier par la CDTIS Escaut.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

- **BERLAIMONT – STADE DAUBY VASSEUR 1 – NNI 590680101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 30 Septembre 2028.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour des vestiaires et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet des vestiaires sous réserve que les vestiaires arbitres présentent une surface hors douches et sanitaire de 8m² minimum.

- **WAZIERS – STADE GAYANT 1 – NNI 596540101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 27 Janvier 2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour des vestiaires et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet des vestiaires sous réserve que toutes les prescriptions réglementaires pour ce niveau soient respectées.

1.6 Retraits de classement

2 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **BERLAIMONT – SALLE EDMOND ET CHARLES GUNY – NNI 590689901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 09 Octobre 2028.

- **PETITE FORET – SALLE BERNARD HINAULT – NNI 594599901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 09 Octobre 2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 30 Novembre 2018 :

- Les dégagements derrière le but 1 et 2 devront rester libres de tout obstacle
- Mettre des protections ou matelas mousses sur les espaliers de gymnastique sur 2m de haut
- Réaliser tous les tracés spécifiques futsal, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions

- **SOLESMEs – SALLE HALL MARIE AMELIE LE FUR – NNI 595719902**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- Plan de détail

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 09 Octobre 2028.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **SOLESMEs – SALLE MARIE AMELIE LE FUR – NNI 595719902**

Cette installation n'est pas classée.

Eclairage moyen horizontal : 224 Lux

Facteur d'uniformité : 0.82

Rapport Emini/Emaxi : 0.69

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFutsal 4 jusqu'au 09 Octobre 2022.

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

- **AULNOYE AYMERIES – STADE ERNEST LABROSSE – NNI 590330101**

Cette installation est classée Niveau 4 SYE jusqu'au 06/06/2019 et l'éclairage en Niveau E5 jusqu'au 28/05/2019.

Eclairage moyen horizontal : 293 Lux

Facteur d'uniformité : 0.73

Rapport Emini/Emaxi : 0.52

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **ANICHE – STADE DES NAVARRES 1 – NNI 590080101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 21/09/2024 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 27/03/2019.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 19 Septembre 2018.

Remerciements

5 AFFAIRES DIVERSES

- **FEIGNIES – STADE LEO LAGRANGE 2 – NNI 592250202**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission demande le retrait de classement de l'installation.

- **FEIGNIES – STADE DES CYPREAUX 1 – NNI 592250301**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission demande le retrait de classement de l'installation.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **BAILLEUL – STADE CHARLES LESAGE 1 – NNI 590430101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 10/09/2028.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 29 Août 2018
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectuée le 17 Juillet 2018 par Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 18 Décembre 2022

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 30 Novembre 2018 :

- o Tracer la zone technique
- o Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)

- **COUDEKERQUE VILLAGE – COMPLEXE SPORTIF FORT VALLIERES 4 – NNI 591540204**

Cette installation est classée en Niveau 5 sy jusqu'au 18/11/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 sy et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 25 Novembre 2011
- Schéma de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 sy et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **STEENVOORDE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 595800102**

Cette installation est classée en Niveau 6 SYE jusqu'au 20/11/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 05 Septembre 2018

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau 6 SYE et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Elle demande que lui soit transmis des tests in-situ récents des performances sportives et de sécurité.

- **VILLENEUVE D'ASCQ – STADE VANACKER 1 – NNI 590091001**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 19/09/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 17 Août 2018
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectuée le 27 Septembre 2018 par Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS.
- Tests in situ du 24/09/2018, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 30 Novembre 2018 :

- Tracer la zone technique

- **WERVICQ SUD – COMPLEXE SPORTIF LA VICTOIRE 1 – NNI 596560101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 27/05/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 17 Septembre 2018
- PV CDS du 13 Février 2018
- Plan de situation
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectuée le 28 Septembre 2018 par Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS.

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 6 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Elle demande que lui soit transmis des tests in-situ récents des performances sportives et de sécurité.

Changements de niveau de classement

1.3 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **VILLENEUVE D'ASCQ – STADE PIERRE BEUCAMPS 3 – NNI 590090703**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 SYE jusqu'au 17/11/2025.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 25/09/2018 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

- **VILLENEUVE D'ASCQ – STADE JEAN JACQUES 2 – NNI 590090302**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 07/09/2023.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 25/09/2018 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

1.4 Avis préalables

1.5 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **LYS LEZ LANNOY – SALLE LEO LAGRANGE – NNI 593679901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 09 Octobre 2028.

Les points de réparations et les quarts de cercle corner devront être tracés, même de façon provisoire, avant chaque compétition.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **LOON PLAGES – STADE MARCEL ROSSEEL 3 – NNI 593590103 (RAPPEL)**

Cette installation est classée Niveau 5 SYE jusqu'au 17/09/2027.

Eclairage moyen horizontal : 164 Lux

Facteur d'uniformité : 0.58

Rapport Emini/Emaxi : 0.37

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement E5 (Facteur d'uniformité : requis \geq 0.7 et Emini/Emaxi : requis 0,5).

La Commission note que les valeurs relevées ne correspondent pas aux valeurs fournies par l'étude d'éclairage préalable présentée par l'entreprise.

Elle se tient à disposition du club et du propriétaire pour trouver une solution avec les parties prenantes.

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **ROUBAIX – STADE MAERTENS – NNI 595120102**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 25/11/2021.

La Commission prend connaissance de l'Attestation d'Ouverture au Public du 10 Septembre 2018 et transmet le dossier à la CFTIS pour information.

Remerciements.

- **ROUBAIX – STADE JOCELYN VANDAELE 1 – NNI 595120301**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 20/10/2023.

La Commission prend connaissance de l'Attestation d'Ouverture au Public du 10 Septembre 2018 et transmet le dossier à la CFTIS pour information.

Remerciements.

5. AFFAIRES DIVERSES

- **MARCQ EN BAROEUL – STADE GEORGES NIQUET 1 – NNI 593780101**

Cette installation était classée en niveau 4 SYE jusqu'au 17/09/2026 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 19/01/2020.

La Commission prend connaissance du rapport de visite effectué le 25 Septembre 2018 par Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS nous informant que les travaux de la mise en conformité du couloir d'accès assurant la protection des joueurs et officiels entre l'aire de jeu et les vestiaires ont été effectués et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Remerciements

- **VILLENEUVE D'ASCQ – SALLE PASCAL LAHOUSSE – NNI 590099909**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 05/09/2027.

La Commission prend connaissance du rapport et des observations faites lors d'une rencontre de Championnat Futsal Régionale 1 du 29 Septembre 2018 indiquant qu'il manque une porte entre les toilettes et le vestiaire des arbitres donnant sur le vestiaire du club recevant.

La Commission demande à la CDTIS Flandres de prendre contact avec le propriétaire pour programmer une visite de l'installation.

- **ARNEKE – STADE FOOT5 AVEC PALISSADES – NNI 590185501**

Cette installation n'a jamais été identifiée.

La Commission prend connaissance des documents transmis par le district.

La Commission valide la conformité de cette installation au cahier des charges FAFA.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **VERNEUIL EN HALATTE – STADE GERARD LEVEL 2 – NNI 606700102**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 SYE PROV jusqu'au 23/03/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 01 Octobre 2018
- PV CDS du 30 Août 2018
- Plan masse
- Plan des équipements
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectuée le 27 Septembre 2018 par Mr J ARNAUD – Membre de la CDTIS.

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 4 SYE et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision**.

Elle demande que lui soit transmis des tests in-situ récents des performances sportives et de sécurité.

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

- **PONTPOINT – STADE JACQUES VAN DE KAPELLE 1 – NNI 605080101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 29/05/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 12 Septembre 2018
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectuée le 12 Septembre 2018 par Mr J ARNAUD – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 09/10/2028.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

- **COMPIEGNE – GYMNASSE DE ROYALLIEU – NNI 601599901**

Cette installation est classée en niveau Futsal 3 jusqu'au 08/02/2028.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 2 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 4 Septembre 2018
- PV CDS du 20 Octobre 2016
- Rapport de la visite effectuée le 26/09/2018 par Monsieur Philippe POULAIN - Membre de la CDTIS précisant que les travaux ci-dessous ont été effectués :
 - Marquage entre la zone technique et la table officielle de 0,40m
 - Surface de réparation mise à distance 5m
 - Les panneaux de baskets sont remontés à bonne hauteur du sol
 - La table de marquage ne peut être déplacée face au tableau d'affichage en raison d'un problème de protection

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau Futsal 2 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **VERNEUIL EN HALATTE – STADE GERARD LEVEL 2 – NNI 606700102**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 SYE PROV jusqu'au 23/03/2019.

Eclairage moyen horizontal : 284 Lux

Facteur d'uniformité : 0.84

Rapport Emin/Emaxi : 0.68

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **CREPY EN VALOIS – COMPLEXE SPORTIF PATRICE CAUVIN – NNI 601760101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 27/06/2021 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 17/09/2018.

Eclairage moyen horizontal : 192 Lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emin/Emaxi : 0.51

La Commission confirme le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 29 Mai 2020.

- **SENLIS – COMPLEXE SPORTIF 1 – NNI 606120101**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 31/08/2019 et l'éclairage était classé en Niveau E3 jusqu'au 10/10/2018.

Eclairage moyen horizontal : 442 Lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emin/Emaxi : 0.54

La Commission confirme le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **BONNEUIL EN VALOIS – STADE R MOUTONNET – NNI 600830101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 06/03/2028.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 20 Février 2018.

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

- **BEAUVAIS**

La Commission prend connaissance de la demande du Service des Sports concernant la nature du revêtement d'un Futsal extérieur projeté sur le site de la grenouillère.

Elle précise que le gazon synthétique est toléré pour un classement de Niveau Futsal 4 mais n'est pas éligible à l'aide fédérale FAFA 2018/2019.

Elle invite le propriétaire à se rapprocher de la CDTIS Oise pour conseil complémentaire. Pour plus de précisions merci de présenter une fiche technique et un PV d'identification laboratoire du revêtement proposé.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

- **VAUCHELLES LES QUESNOY – STADE MUNICIPAL – NNI 807790101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 03/07/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 09 Octobre 2028.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalable

- **ENGLEBELMER – STADE MUNICIPAL – NNI 802660101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 20 Mai 2019.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable Niveau 6 SYE pour une installation avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet sous réserve de prise en compte des remarques ci-dessous sur le projet pour un Niveau 6 SYE :

- Elle rappelle que les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à date anniversaire de cette mise en service.
- Les tracés du football réduit A 8 devront être conformes aux dispositions réglementaires et notamment le dégagement de 2,50 m entre les tracés A8 et la ligne de but du 11.
- Pour son classement en Niveau 6 SYE, l'ensemble de l'installation doit être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

La commission précise par ailleurs qu'une demande d'Avis Préalable pour un classement de l'éclairage est obligatoire.

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **PERONNE – STADE DANIEL BOINET 1 – NNI 806200101**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 30/06/2022 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 17/09/2018.

Eclairement moyen horizontal : 175 Lux

Facteur d'uniformité : 0.69

Rapport Emin/Emax : 0.48

La Commission confirme le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 10 Février 2020.

La Commission attire l'attention sur la valeur limite du facteur d'uniformité (0.70 requis). Une vérification de l'installation devrait être programmée pour maintenir les valeurs réglementaires.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **AMIENS – COMPLEXE SPORTIF EMILE GUEGAN – NNI 800211801 (NOUVEAU)**

Cette installation n'existait pas à Foot2000.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission ne peut pas se prononcer en l'absence de transmission d'une étude d'éclairage. (tiré ordinateur des valeurs d'éclairage)

Par ailleurs la Commission demande la confirmation de la propriété de l'installation. Si celle-ci est sous Bail Emphytéotique Administratif du club, c'est au club d'en faire la demande.

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **AMIENS – STADE DE MONTIERES 2 – NNI 800210802**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de l'Attestation d'Ouverture au Public du 25 Septembre 2018. Remerciements.

- **BERTANGLES – STADE MUNICIPAL – NNI 800920101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de l'Attestation d'Ouverture au Public du 25 Septembre 2018. Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

- **AMIENS – COMPLEXE SPORTIF EMILE GUEGAN – NNI 800211801 (NOUVEAU)**

Cette installation n'existait pas à Foot2000.

La Commission accuse réception de la demande de classement de l'installation, une visite est à programmer par la CDTIS Somme.

Un recadrage des NNI des différentes installations du périmètre « Licorne » sera diligentée par la CRTIS de la Ligue en accord avec la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (CFTIS) de la Fédération Française de Football.

Remerciements